



CONSEIL PARTICIPATIF DE QUARTIER

N°1

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL PARTICIPATIF 1 2 OCTOBRE 2023

Élus présents :

SALLABERRY Emmanuel (maire de Talence), RONDEAU Sophie (adjoite à la participation citoyenne), CHABBAT Chantal (élue référente de quartiers) et BALLIGAND Isabelle (élue de secteur).

Élu absent :

BONNIN Jean-Jacques (élu de secteur).

Membres présents :

BERTIN Marie-Christine, BLANCHARD Dominique, BREUILLES Olivier, CAZALE Jean-Pierre, COHEN Agnès, COUDIERE Yves, DABADIE Maria, DE LA BIGNE Philippe, GUERIN Claude, LEGERON Jean-Luc, LEMOND Anaïs, MENET Cyril, PIERRE-LACOUTURE Anne-Marie, SCOTTO Andre et TENDRON Eric.

Absents excusés :

ACLOCQUE Christophe, LAPORTE Delphine, NARDON Alain et RIERA Laetitia.

Absents :

LUCAS Delphine, MEYNEY Christiane, RASSIS Michele et WILLIAMS Marie-Christine.

Il s'agit de la première réunion du conseil participatif 1 après sa mise en place. Il est proposé aux conseillers cette réunion de travail pour notamment déterminer la feuille de route et son plan d'actions pour les trois prochaines années.

Les conseils participatifs de quartier reposent sur des échanges croisés entre leurs membres et la Ville. Ces modalités d'organisation sont l'aboutissement d'une série d'ateliers collaboratifs qui se sont déroulés entre décembre 2021 et novembre 2022.

Selon la charte, le conseil participatif de quartier a deux rôles :

- « descendant » : consultation sur des projets et décisions municipales : recueillir et transmettre au Conseil Municipal l'avis des citoyennes et citoyens.
- « ascendant » : proposition des nouveaux projets ou actions citoyennes : faire remonter des besoins et des avis et proposer des projets à l'équipe municipale.

Dans cette perspective de rôle descendant du conseil, il est proposé un temps de présentation par M. le Maire des grands projets de la Ville et plus précisément ceux qui concernent les

périmètres du conseil. Cette volonté a pour objectif de donner aux conseillers une photographie de l'existant et de donner une base commune de fonctionnement qui doit servir à chaque conseil participatif de quartier.

Ce temps d'échanges doit permettre de découvrir les articulations et interactions possibles avec les instances de participation existantes et les services de proximité de la Ville.

Cette présentation sera suivie d'une présentation de la plateforme de participation citoyenne et de deux ateliers participatifs.

M. le Maire, présente les grands projets engagés ou à venir sur le territoire du conseil participatif 1 à partir du diaporama ci-joint.

Lors de la présentation il est apporté par M. le Maire les précisions sur les projets suivants :

Réhabilitation du square Fehlmann : c'est un projet déjà engagé en 2019 avec une consultation des habitants et des ateliers. Au départ cette réflexion portait sur le square Fehlmann et la place Aristide Briand. À la suite du refus de Bordeaux Métropole d'intégrer la réfection de la place Aristide Briand dans le contrat de codéveloppement, le travail s'est poursuivi sur le seul square Fehlmann. La première phase s'est terminée avec l'ouverture de la biblio-poste ; doit suivre l'ajout de nouvelles fonctions sur le site avec une végétalisation accrue, un réaménagement des jeux, l'ajout d'un bâtiment de 100m² pour accueillir un relais d'assistante maternelle et l'ouverture d'un espace pour accueillir des entreprises éco solidaires. La livraison est prévue pour 2025.

Réaménagement de la place Albert Thomas (projet en cours) : il s'agit d'une réfection globale du site qui s'inscrit dans le cadre du programme de réaménagement de 7 places de la ville. Ce dernier a pour objectifs de végétaliser les quartiers, lutter contre les îlots de chaleur urbain, désimperméabiliser les sols et mettre en cohérence le mobilier urbain. Chaque conseiller est invité à participer à la consultation sur les usages en cours et qui doit permettre d'élaborer un projet d'aménagement. La réalisation des aménagements est attendue pour fin 2024. Le budget prévu est de 150 000 €.

Aménagement du square de la scierie : c'est un exemple de projet qui va faire l'objet d'une co-construction avec les membres du CPQ et les riverains en vue de l'aménagement d'un espace vert. L'échéance est prévue pour 2024/2025.

Réhabilitation du parc Triaire : il n'y a pas d'échéance définie sur ce projet, mais il y a une volonté d'en faire un espace vert pour tout le quartier. Deux projets du budget participatif 2023 proposent également des aménagements de ce jardin public. Il est également prévu l'élargissement de l'entrée en face du collège H. Brisson avec la démolition d'une maison appartenant à la ville.

Cheminement cycliste quartier La Taillade : une réflexion est en cours pour la réalisation d'un itinéraire cycliste dans ce quartier pour le relier au centre-ville. Plusieurs options sont envisageables. La Ville sera à l'écoute des habitants pour identifier la meilleure option. Pas d'échéance prévue.

Végétalisation de la rue Pougnet : ce projet correspond à la volonté de figer le stationnement dans cette rue et de fait de l'accompagner par une végétalisation.

Avenue Sainte Marie : proposition d'aménager des places de stationnement et de végétaliser des délaissés de voirie aux angles de la rue Roustaing et de l'avenue Sainte Marie.

Embellissement du cours Gambetta : Dans le cadre du plan de végétalisation « vert chez vous » lancé par la ville en 2020, il est prévu de végétaliser et d'embellir les voiries de la

commune. Ainsi, le cours Gambetta va bénéficier d'une démarche spécifique sur 18 mois à compter du mois de novembre 2023.

Château des Arts : le projet a débuté par une concertation de tous les Talençais en 2019. A partir des attentes des habitants, puis des services culturels de la Ville, un atelier a été organisé pour définir un cahier des charges afin d'étudier la faisabilité du projet attendu. Cette étude a été rendue en 2022 et a permis de lancer un appel à maîtrise d'œuvre. Les travaux doivent débuter en 2024 et la livraison est attendue pour septembre 2026. Montant du projet 15 M €.

Aménagement du square Du Guesclin : ce projet est issu d'un groupe de travail des deux anciens conseils communaux Nord et Centre. Il va porter sur la végétalisation et la réfection des jeux pour enfants. L'échéance est prévue pour fin 2023 / début 2024.

Gare de la Médoquine et plateforme multimodale : il s'agit d'améliorer la connexion entre les réseaux de transport ferroviaire et les modes de transports urbains (voitures, transports en commun, vélo, marche...)

Cette gare sera notamment desservie par la future ligne de bus express reliant l'hôpital Pellegrin aux quartiers de Talence Thouars et Gradignan Malartic. Elle offrira une meilleure accessibilité à certains pôles majeurs, notamment le campus de Talence-Pessac (Université de Bordeaux) et le Centre Hospitalier Universitaire. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2024. Ceux-ci vont durer 18 mois avec notamment des périodes d'interventions de nuit. La livraison est attendue pour la fin d'année 2025.

A cette réouverture de la gare, il faut associer la réalisation du pôle d'échange multimodal et la mise en place de la ligne de bus express qui reliera le CHU à Thouars. M. le Maire précise, à l'appui de la carte insérée dans le diaporama, que deux autres lignes de Bus express sont en cours d'études par les services métropolitains et doivent venir compléter l'offre de mobilités en transport en commun qui profiteront à tous les talençais.

Emprise Beaulieu (ex Baraque) : ce projet fait partie de la requalification des boulevards et correspond à la démolition d'un bâtiment à l'angle des rues Danguilhem et le boulevard George V. La Métropole doit réaliser une poche de stationnement et végétaliser le reste de l'espace conformément aux attentes des riverains qui s'étaient exprimés lors de réunions publiques en 2019.

En conclusion, M. le Maire insiste sur le fait que les conseillers ont la liberté de définir les sujets ou thématiques qu'ils souhaitent travailler et soumettre à la municipalité. C'est avec les services de la Ville que le travail de réflexion et de construction doit être fait et soumis à l'adjoint de quartier référent qui assure l'interface entre l'instance et la municipalité. M. le Maire et Mme Rondeau quittent la séance à l'issue de la présentation.

A l'issue de cette présentation, le service participation citoyenne organise deux ateliers qui ont pour objet d'une part, d'identifier la perception que portent les conseillers sur leur quartier et d'autre part de faire émerger des idées, des pistes de réflexion sur le travail à mener par les CPQ les prochains mois.

Le premier atelier a pour but de définir une perception, une vision commune du quartier pour l'ensemble des habitants. Il est distribué à chaque participant trois post-it. De manière individuelle, les habitants sont amenés à noter trois mots ou groupes de mots (une idée par post-it) pour définir leur quartier. L'idée est vraiment de donner des éléments de manière spontanée, pour décrire le quartier à des amis, de la famille. Ces éléments peuvent faire référence à des constats, des choses appréciées dans le quartier ou au contraire des points négatifs.

Dans un second temps, il est demandé aux participants de présenter leur post-it aux autres membres en donnant de brèves explications pour accompagner leur perception. A tour de rôle, tous les membres déposent leurs post-it sur la table, en regroupant ceux qui présentent la même idée.

Pour finir, le service participation réalise une courte synthèse orale en demandant aux membres s'ils sont d'accord avec les éléments qui ressortent de cette perception commune.

En conclusion, nous retenons de cet atelier sur le partage des représentations communes du secteur participatif 1 :

- Le quartier est agréable à vivre en raison de sa tranquillité, de sa location qui en fait un quartier connecté, avec des services à proximité.
- Les habitants mettent en avant qu'il est agréable d'y vivre en raison de l'ambiance agréable, bienveillante, familiale qui y règne entre voisins. Ce cadre de vie est renforcé par l'aspect patrimonial important du quartier.
- Cependant, le quartier est jugé bien trop minéral, en manque d'espaces verts.
- L'espace urbain est trop consacré à la voiture. Cela entraîne de nombreuses complications : une pression au niveau du stationnement, une cohabitation difficile entre vélo, voiture et piéton. Cet élément est aussi responsable d'un manque d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cette circulation importante induit également des gênes sonores. Notons que la présence de la ligne de chemin de fer est une des composantes importantes du quartier.
- Certains habitants mettent également en avant un manque d'interaction sociale avec un quartier où il est difficile de se rencontrer.

Le second atelier a pour objectif de faire émerger des thématiques de travail à partir desquelles une feuille de route pour le mandat va être établie. L'idée est de s'interroger sur le quartier idéal dans lequel les habitants aimeraient vivre. Partir du postulat que tout est possible, de manière utopique, permet aux membres de ne pas se restreindre dans leurs propositions.

Les habitants avaient à disposition deux outils afin de proposer des idées pour construire leur quartier idéal : un plan du quartier et un document A3 vierge. Le plan sert à matérialiser les idées perceptibles, physiques (ex : implantation d'arceaux à vélo, végétalisation d'un espace en particulier ...). La feuille vierge est plus là pour noter des idées de projets, de souhaits qui relèvent plus du social, de la sécurité, des idées qui ne se matérialisent pas forcément sur le territoire ou alors des idées sans proposition d'implantation précise. Au cours de l'atelier, le support est détourné, très justement, pour servir de légende aux éléments indiqués sur la carte.

Vous trouverez ci-joint les documents produits au cours de l'atelier

A VOS IDÉES POUR VOTRE QUARTIER IDÉAL



Plus d'animations (opportunités de rencontres)

Rue étroites moins ruelles, animations en zones piétonnes.

Problème de la gestion des ordures (terrasses)

Bonnes de recharge de véhicules électrique sur les parkings

A VOS IDÉES POUR VOTRE QUARTIER IDÉAL



Un quartier
inclusif pour
tous
handicapés / malade
jeune / vieux
personnes psychologues
solidaires

1 espace de jeux inclusifs

1 espace, 1 lieu pour échanger
partager, jouer à des jeux
partager des repas.

associati^o des petites communes

→ les étudiants

→ mutualiser les locaux associatif
pour des rencontres intergénérationnel.



A partir de ces éléments, le service participation citoyenne dégage quatre thématiques de travail sur lesquelles il serait possible de travailler au cours du mandat des conseillers du conseil participatif de quartier 1.

Thématique n°1 : aménagement de l'espace public et végétalisation

Thématique n°2 : culture et actions de cohésion sociale

Thématique n°3 : mobilité

Thématique n°4 : animations

La séance est levée à 20h45.

A partir de ces quatre thématiques, le service participation citoyenne fait la proposition suivante aux membres des conseils participatifs de quartier pour la suite de l'organisation des réunions de travail de leur mandat.

Le service participation citoyenne propose trois à quatre réunions par an sous le format suivant : 1h d'atelier sur une thématique, choisie au préalable par les membres via un sondage proposé sur la plateforme, où seront présents les agents de la collectivité en charge de ces compétences. Le second temps de la réunion (30 à 45 mn) sera un temps d'échange libre pour faire le point sur l'ensemble des autres sujets dont le conseil participatif de quartier voudrait parler. Ce temps sera l'occasion d'échanger avec l'adjoint de quartier, élu référent sur le territoire du CPQ, qui sera notamment en mesure d'informer les habitants sur l'avancée de certains projets portés par la municipalité sur le secteur concerné.

Dans les prochaines semaines, le service participation citoyenne va proposer aux membres de choisir dans quel ordre ils veulent travailler sur les thématiques. Puis en amont de la première réunion, un ordre du jour sera proposé en fonction des idées ressorties au cours de cette première réunion. Les membres auront alors plusieurs jours pour enrichir cet ordre du jour avec de nouvelles propositions. Ainsi, un travail en amont pourra être mené par les services de la mairie afin de se présenter le jour de la réunion avec toutes les informations et données nécessaires à la mise en place d'un atelier de travail avec les habitants.